

Avis de l'organisme tiers indépendant relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

SAS OKKO Hôtels
52-54, 52 boulevard Malesherbes
75008 Paris

Aux associés,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-2190 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2025, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Contexte

La SAS OKKO Hôtels a pris la qualité de société à mission en mai 2023. Le périmètre de déploiement opérationnel de la mission concerne l'ensemble du groupe.

Le premier rapport du comité de mission portait sur la période allant de l'acquisition de la société à mission au 31/05/2024. Un rapport complémentaire a été rédigé afin de rendre compte des résultats à la fin de l'exercice 2024. Le troisième rapport du comité de mission concerne l'exercice 2025.

Il s'agit de la deuxième vérification par l'organisme tiers indépendant.

La société a pour raison d'être :

Concevoir des lieux qui font rimer hospitalité haut de gamme et sobriété écologique.

Et pour objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts :

- Prendre soin de nos hôtes, comme de nos équipes, en créant des lieux de vie généreux, attentifs au bien être des personnes et écologiquement sobres ;
- Respecter nos territoires d'implantation et l'authenticité d'expérience et de produits qu'ils proposent, tout en contribuant au dynamisme économique local ;

Référence de l'avis : AM-OKKO-2025-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- Choisir constamment avec nos partenaires et fournisseurs les solutions les plus vertueuses possibles ;
- Inciter chacun à adopter un mode de vie à impact environnemental le plus neutre possible, progressivement positif.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs ;
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts à l'exception de l'objectif opérationnel « Couettes & oreillers durables dans 20% des hôtels » lié à l'objectif statutaire « Choisir constamment avec nos partenaires et fournisseurs les solutions les plus vertueuses possibles » qui n'a pas pu être atteint en raison de circonstances extérieures à l'entité.

Par conséquent,

- la société OKKO Hôtels respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission ;
- la société OKKO Hôtels respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- La composition et le fonctionnement du comité de mission ne sont pas conformes aux dispositions statutaires - très précises - qui prévoient 6 à 8 membres et un président. Or, le comité de mission contient 9 membres et n'a pas nommé de président. Depuis la dernière vérification, le comité a été élargi à d'autres parties prenantes externes et sa composition est pertinente.
- L'objectif 4 présenté dans le rapport du comité de mission « Promouvoir la neutralité carbone » n'est pas conforme à la version inscrite dans les statuts : « Inciter chacun à adopter un mode de vie à impact environnemental le plus neutre possible, progressivement positif ». Note avis porte sur la version inscrite dans les statuts.

Référence de l'avis : AM-OKKO-2025-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- Dans le modèle de mission, l'entité se focalise sur les nouvelles actions mises en place dans le cadre de sa mission. Nous avons relevé que d'autres actions concourent à la mise en œuvre des objectifs statutaires, notamment sur l'objectif « Prendre soin de nos hôtes, comme de nos équipes, en créant des lieux de vie généreux, attentifs au bien être des personnes et écologiquement sobres » qui est partiellement décliné dans le plan d'action présenté dans le rapport du comité de mission.
- Des cibles et des trajectoires ont bien été fixées par l'entité, elles ne sont pas présentées dans le rapport du comité de mission.
- Nous avons relevé que l'entité dédie des moyens importants au service de sa mission.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement...

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son (ses) rapport(s) en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce(s) rapport(s) est (sont) joint(s) au rapport de gestion et présenté à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

Référence de l'avis : AM-OKKO-2025-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires, notamment de la norme NF EN ISO/IEC 17029, et des règles déontologiques applicables.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification¹ (Programme vérification société à mission Aupeam-A1-v3).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes, et se sont déroulés de janvier 2026 à avril 2026 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons notamment mené 13 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, la direction, des membres du comité de mission, des parties prenantes internes et externes et réalisé trois visites sur site.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses

¹ Notre programme de vérification comprend les étapes suivantes :

0. Revue de pré-engagement et lettre de mission
1. Réunion de lancement et planification, prise de connaissance
2. Exécution de la vérification : vérification de la cohérence de la mission
3. Exécution de la vérification : analyse du rôle du comité de mission
4. Exécution de la vérification : vérification de l'exécution de la mission (moyens et résultats)
5. Revue des travaux par le signataire, non-impliqué dans l'exécution de la vérification, et décision
6. Avis motivé et restitution de nos travaux

Référence de l'avis : AM-OKKO-2025-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;

- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux nous l'avons appréciée au regard d'une part, de son activité et d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elles a retenus :

1. Lien entre la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus avec l'activité de l'entité
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
 - Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission (ou le modèle de mission) et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
 - Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus :
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entité d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entité à la société et si l'entité est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - se distinguent de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaires de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport avec sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus voire partiellement contradictoire ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entité et non avec des termes génériques.
2. Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus
 - Nous avons apprécié si :
 - les objectifs statutaires sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
 - les objectifs opérationnels contribuent à l'atteinte de l'objectif statutaire (ou au respect de l'engagement correspondant) et s'ils sont indispensables pour l'atteindre ;
 - l'atteinte des objectifs opérationnels apportera une preuve convaincante de l'atteinte de l'objectif statutaire ou du respect de l'engagement correspondant ;
 - les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.
 - Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont cohérents avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Référence de l'avis : AM-OKKO-2025-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission
Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr
Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Moyens mobilisés :
 - par entretien avec l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation de ces moyens et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer leur positionnement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications auprès d'une sélection d'entités contributrices et représentatives du périmètre concerné par la qualité de société à mission et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
 - dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas atteints, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de la société, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée² sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Clamart, le : 16/04/2026

L'Organisme Tiers Indépendant, Aupeam
Marie Sabadie-Benoît, directrice associée

² L'assurance modérée est le niveau d'assurance requis pour la vérification des objectifs sociaux et environnementaux des sociétés à mission.

The background image shows a modern, warm-toned interior space, likely a hotel lobby or bar. It features a curved bar with a red, vertically-ribbed base and a dark wood top. Several modern bar stools with dark frames and red seats are positioned around the bar. In the background, there are wooden shelves with various items, including plants and glassware. The ceiling is white with a grid pattern, and there are several pendant lights with large, clear glass globes. A large, white, house-shaped graphic with a torn-edge effect is overlaid in the center of the image, containing the main title text.

RAPPORT DE MISSION 2025

OKKO

HOTELS

Les hôtels des voyageurs casaniers

QUI SOMMES-NOUS ?



Notre concept

Créée en 2009, OKKO HOTELS est une marque hôtelière **française** haut de gamme implantée **au cœur des villes** à moins de 10 min d'un mode de transport vert qui conjugue **design, générosité et responsabilité le tout au juste prix.**

Nos hôtels

15 hôtels en France et un 16ème à **Marseille fin 2026**

1 977 chambres (80 à 190 par hôtel)

4 étoiles à prix accessible

Nos chiffres

60 millions d'euros de volume d'affaires en 2025

+300 collaborateurs engagés au quotidien

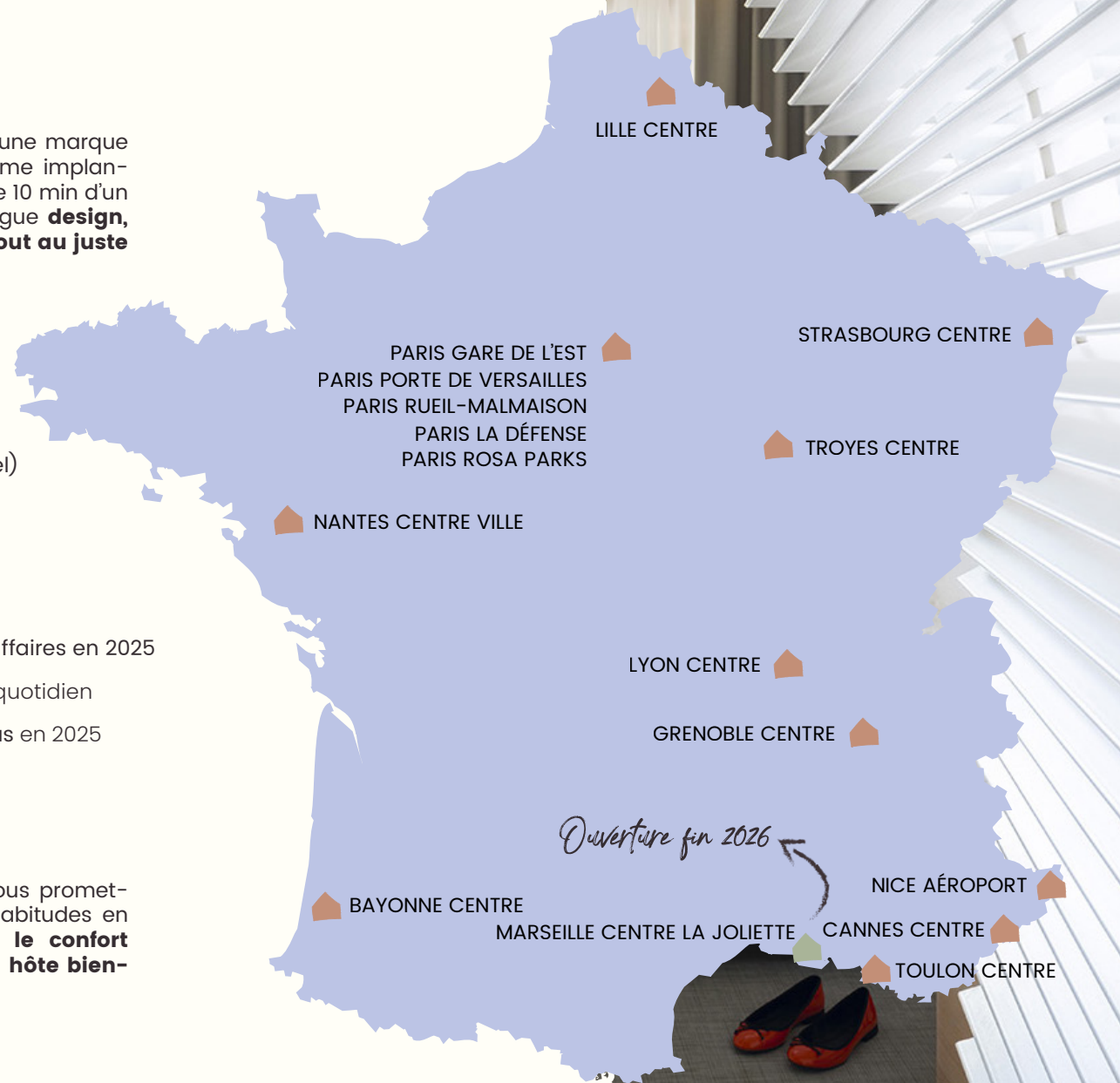
226 850 voyageurs casaniers reçus en 2025

Notre promesse

À chaque **voyageur casanier**, nous promettons qu'il ne changera pas ses habitudes en voyage. Il retrouvera chez nous **le confort d'une maison** et **l'attention d'un hôte bienveillant.**



Les hôtels des voyageurs casaniers



Solenne Ojea-Derys
DIRECTRICE GÉNÉRALE

NOTRE MISSION

Notre raison d'être

Convaincus qu'il nous appartient de réconcilier l'hôtellerie avec son environnement écologique et social, **nous nous sommes donnés pour mission de concevoir des lieux qui font rimer hospitalité haut de gamme et sobriété écologique.**

Aussi, nous nous attachons à imaginer une expérience hôtelière à impact neutre, voire positif, portée par une stratégie d'entreprise aussi attentive à ses clients qu'à ses collaborateurs. Enfin, sur cette trajectoire de progrès, nous prenons le parti d'une pédagogie positive et d'une approche coopérative pour emmener l'ensemble de nos parties prenantes.

OKKO

HOTELS

*1^{ère} marque hôtelière devenue
Société à mission en 2023*

Nos objectifs

1 Prendre soin de nos hôtes, comme de nos équipes, en créant des lieux de vie généreux, attentifs au bien-être de chacun et écologiquement sobres.

2 Respecter nos territoires d'implantation et l'authenticité d'expérience et de produits qu'ils proposent, tout en contribuant au dynamisme économique local.

3 Choisir constamment avec nos partenaires et fournisseurs les solutions les plus **vertueuses** possibles.

4 Inciter chacun à adopter un mode de vie à **impact environnemental** le plus neutre possible, progressivement positif.



OBJECTIF 1 : PRENDRE SOIN DE NOS HÔTES COMME DE NOS ÉQUIPES

3 actions qui répondent à l'objectif

1 FORMER NOS COLLABORATEURS

Développement d'un catalogue de formations accessible via LMS (Learning Management System) pour faire grandir l'ensemble de nos équipes.

En chiffres

168 collaborateurs formés

2 618h de formations

93,8/100 de satisfaction

100 000€ investis

2 VÉGÉTALISER NOS ESPACES

Amélioration du bien-être des espaces via la végétalisation de l'ensemble de nos Clubs.

En chiffres

100% de nos hôtels végétalisés (hormis Lyon en rénovation)

25 000€ investis

3 INCITER AU RECYCLAGE

Mise en place de poubelles de tri 3 flux en chambre pour inciter nos clients à trier leurs déchets.

En chiffres

100% des chambres équipées dans 12 hôtels sur 15 soit 80% du parc.



OBJECTIF 2 : RESPECTER NOS TERRITOIRES EN CONTRIBUANT À LA VIE LOCALE

4 actions qui répondent à l'objectif

1 SOUTENIR DES FAMILLES

Nuitées offertes via la Fondation Comyces aux familles d'enfants hospitalisés dans 5 de nos hôtels : Paris Porte de Versailles, Paris Rosa Parks, Paris Gare de l'Est, Paris Rueil Malmaison et Paris la Défense.

En chiffres

586 nuitées offertes au total
14 550€ en équivalent dons

2 SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

Nuitées offertes via la plateforme Solikend.

En chiffres

304 nuitées Solikend effectuées
35 000€ de dons générés

3 FAVORISER L'INSERTION

Mise en place d'un projet pilote dans chaque hôtel.

Quelques exemples

Lille : accueil de salariés RQTH via l'association des « Papillons Blancs »

Toulon : accueil de stagiaires, extras et un CDI via la Maison de l'emploi « Anne Sophie PIC » et France Travail Toulon

Strasbourg : accueil de salariés en situation de handicap via EPIDE

Paris Rosa Parks : accueil de stagiaires et visite de l'hôtel via le Campus des métiers de la gastronomie durable Belliad

4 SOURCER BIO & LOCAL

Développement continu du sourcing bio et local dans notre offre de restauration.

En chiffres

20,13% de nos produits sont bios ou locaux
10,7% sont bios et 11,3% sont locaux
596 295€ d'achats pour ces produits



OBJECTIF 3 : CHOISIR DES SOLUTIONS VERTUEUSES

4 actions qui répondent à l'objectif

1 RÉDIGER UNE CHARTE ACHAT RESPONSABLE

Affirmation de nos engagements RSE au travers de la rédaction de notre démarche achats, définissant nos attentes vis à vis de nos fournisseurs et nos engagements vis à vis d'eux.

2 REMPLACER LE DUVET DURABLEMENT

Remplacement d'une partie des oreillers et couettes en duvet par des produits en matériaux recyclés.

En chiffres

25% de couettes remplacées

15% d'oreillers remplacés

Soit 20% en moyenne

3 DÉPLOYER DES PARURES BAS CARBONE

Implantation dans une partie du parc d'une nouvelle parure de lit avec un meilleur impact carbone.

En chiffres

49,8% du stock renouvelé

4 RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Réduction du gaspillage alimentaire via un partenariat avec Too-Good-To-Go.

En chiffres

100% de nos hôtels sont partenaires

2 046 paniers sauvés



OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LA NEUTRALITÉ CARBONE

7 actions qui répondent à l'objectif

1 RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS

Mise en place du dispositif de refus de service pour encourager nos clients à réduire leur consommation d'eau et d'énergie en espaçant le nettoyage des chambres et du linge. 2€ reversés à notre partenaire « La Fondation pour le Logement » pour chaque chambre non nettoyée.

En chiffres

31 890€ de dons collectés

7,39% de chambres louées mises en refus de service.

2 PARTAGER NOTRE IMPACT CARBONE

Réalisation de notre 2^{ème} bilan carbone de scope 3 afin de partager avec l'ensemble de nos parties prenantes notre impact carbone et construire un plan d'actions.

En chiffres

37 272 T CO² au total avec déplacements client

3 580 T CO² hors déplacements

Scope 1 : 356T CO²

Scope 2 : 426T CO²

Scope 3 : 2 798T CO²

7,4 kg CO² hors déplacements clients vs 10,7 kg CO² sur les hôtels 4 étoiles

2 450€ investis

3 MOBILISER AUTOUR DE A RSE

Conférences et tables rondes données auprès des professionnels du tourisme, étudiants, dirigeants... afin de mobiliser autour des enjeux RSE.

En chiffres

30h données

4 MESURER POUR AGIR

Réalisation des étiquettes environnementales dans l'ensemble de nos hôtels ouverts sur une année complète pour partager avec nos clients l'impact environnemental de leur nuitée, puis créer des plans d'actions.

En chiffres

14 étiquettes réalisées

B- note moyenne groupe obtenue

21 000€ investis

5 FORMER AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Plusieurs formations « Atelier 2 tonnes » données à l'ensemble de nos collaborateurs.

En chiffres

17 formations délivrées

100% des collaborateurs présents en 2024 formés

35 000€ investis

6 INCITER À DÉCARBONER

Mise en place d'un dispositif de mobilité douce afin d'inciter nos collaborateurs à décarboner leurs trajets domicile/travail.

En chiffres

36% des collaborateurs bénéficiaires soit 119 personnes

55 902€ reversés aux collaborateurs

7 PROPOSER DES PLATS VÉGÉTARIENS

Incitation à réduire l'empreinte carbone de l'alimentation de nos clients en proposant un maximum de plats végétariens sur nos menus.

En chiffres

46% des plats proposés sont végétariens



AU TOTAL

2

comités de mission réalisés dans l'année

18

actions RSE réalisées

81 000€

de dons aux associations

à la Fondation Pour le Logement, la Fondation Comyces
et via la plateforme Solikend

191 000€

investis pour les collaborateurs

en formation et avantages collaborateurs « mobilité douce »

105 000€

investis pour la RSE

dans le bilan carbone, les étiquettes envi-
ronnementales, l'achat de poubelles de tri
en chambre et de végétaux pour les Clubs

Au total

377 000€

dédiés à l'impact



LE REGARD DU COMITÉ DE MISSION

Membres externes



Johanna Wagner

PROFESSEUR UMIH
ET COFONDATRICE
AGENCE HOPE

« Une fois de plus, OKKO a mobilisé l'expertise et l'imagination de ses équipes et partenaires pour respecter sa mission et ses objectifs statutaires avec la créativité dont doit faire preuve tout acteur qui souhaite ouvrir de nouvelles voies dans son secteur. Avec des actions à mener en interne et auprès de ses partenaires, à court terme et à plus long terme, la feuille de route que le groupe s'était fixée était à la fois pertinente et ambitieuse.

L'approche stratégique et les moyens mis en œuvre ont permis à OKKO d'atteindre voire dépasser la plupart de ses objectifs et, lorsqu'il y a de la marge de progression, d'identifier comment y parvenir en 2026. »



Alexandre Bellity

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE CLEANY

« La mission d'OKKO est respectée et se traduit concrètement dans les pratiques opérationnelles, la politique sociale et les engagements RSE. Le plan d'action 2025 est cohérent, ambitieux et différenciant, répondant aux enjeux sociaux, environnementaux et d'expérience client, avec une dynamique de progression continue.

Les résultats sont globalement atteints avec des progrès mesurables, même si certains axes gagneraient à être renforcés par des indicateurs d'impact plus suivis dans le temps. »



Thibault Lamarque

FONDATEUR DE CASTALIE

« La mission d'OKKO est respectée, comme en témoignent l'intégration des engagements RSE dans l'exploitation des hôtels, la politique sociale et les choix d'achats responsables. Le plan d'action 2025 est pertinent car aligné avec les enjeux clés du groupe (social, environnement, expérience client) et ambitieux par l'élargissement des actions et des indicateurs suivis. Les résultats sont globalement atteints, avec des avancées mesurables sur plusieurs objectifs ; tous les axes ne disposent toutefois pas encore d'indicateurs d'impact chiffrés et comparables dans le temps. »



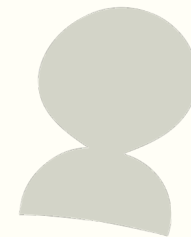
Khadija Nemri

DIRECTRICE D'ÉCOLE
DE LA 2E CHANCE
(E2C)

« L'entreprise montre une volonté sincère d'aligner son activité avec son utilité sociale, faisant de sa mission une véritable responsabilité envers la société. La démarche est solide et déjà transformatrice, mais elle doit encore s'accélérer sur la RSE, le climat et l'inclusion pour répondre aux enjeux à venir. Les engagements sont réels et positifs, mais le défi est désormais de passer du « bien faire » à un impact mesurable et systémique, en osant aller plus loin. »

LE REGARD DU COMITÉ DE MISSION

Membres internes



Michel Garnier

DIRECTEUR DE L'OKKO
HOTELS GRENOBLE
CENTRE

« Chaque décision est guidée par l'alliance entre hôtellerie haut de gamme et sobriété, avec des actions concrètes comme le refus de service solide ou l'adoption progressive d'une literie plus durable. Le plan d'action 2025, en se concentrant sur moins d'actions mais mieux menées, a gagné en cohérence, avec 16 actions chiffrées et alignées avec les ambitions du groupe. Les actions prévues ont été menées et les objectifs atteints, avec désormais des marges de progression intégrées pour renforcer l'impact futur. »



Miora Razamindiza

RESPONSABLE
ADMINISTRATIVE ET
FINANCIÈRE

« L'ensemble des objectifs est couvert par au moins une action inscrite dans la feuille de mission, ce qui renforce la légitimité de l'engagement d'OKKO en tant que SAM. La mission, ambitieuse et dense, a donné lieu à des actions variées et impactantes, alignées sur les objectifs statutaires et impliquant l'ensemble des parties prenantes d'OKKO. Issues d'une initiative collective, elles favorisent une appropriation commune par tout le groupe. Avec une feuille de mission longue et ambitieuse, OKKO a réussi à remplir tous ses objectifs. On peut être fier ! »



Vincent Le Jeune

RESPONSABLE
RESTAURATION CHEZ
OKKO HOTELS

« La mission et les objectifs statutaires sont respectés, comme en témoignent les nombreuses actions mises en place pour répondre aux quatre objectifs statutaires. Le plan d'action 2025 est une année complète et ambitieuse, répondant aux objectifs tant dans l'action que dans la construction de nouveaux jalons pour les prochaines années. Les objectifs sont globalement atteints, avec toutefois un focus à prévoir sur l'impact chiffré des actions, qu'il soit financier, environnemental ou social. »



Emérance Droulers

CHEF PRODUIT &
RESPONSABLE DU
MARKETING DIGITAL

« OKKO respecte sa mission aussi bien dans les actions inscrites dans la feuille de mission que dans chaque décision prise au quotidien. Le plan d'action 2025 est pertinent et, pour cette troisième année, OKKO a renforcé des actions de plus en plus ambitieuses et impactantes. Le groupe a atteint ses objectifs avec toutes les actions réalisées ; l'avancée s'est faite progressivement au cours de l'année et chaque chef de projet était investi dans les actions à mener. »

OKKO

HOTELS

1^{ERE} MARQUE HOTELIERE
SOCIETE A MISSION !



RAPPORT DE MISSION
2024



NOTRE RAISON D'ÊTRE

chez OKKO HOTELS

« Nous nous sommes donnés pour mission de concevoir des lieux qui font rimer hospitalité haut-de-gamme et sobriété écologique. »

Solenne Ojea-Devys
Directrice générale

QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ À MISSION ?

Une démarche volontaire initiée par certaines entreprises qui les engage juridiquement à progresser sur les problématiques environnementales et sociétales. Dans cette approche, l'entreprise considère que bien commun et performance économique sont compatibles.

Cette démarche est concrétisée par une mission, sa « raison d'être » et traduite par des objectifs précis à atteindre chaque année. Ceux-ci sont contrôlés par un organisme externe.

À ce jour, on compte plus de 1500 Sociétés à Mission référencées en France.



OKKO
HOTELS



UNE GOUVERNANCE QUI REPOSE SUR 4 FONDAMENTAUX

1/

UNE RAISON D'ETRE UNIQUE

Elle traduit notre vocation
à OKKO HOTELS.

2/

DES OBJECTIFS

Précis et opérationnels,
ils sont inscrits sur notre
feuille de route et
concrétisent notre mission.
3 à 5 objectifs sont
à atteindre chaque année.

3/

UN COMITE DE MISSION

Constitué de membres
internes et externes
à l'entreprise,
il se réunit
de route annuelle et évalue
nos avancées.

4/

UN ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI)

Externe à l'entreprise,
il contrôle le respect
des engagements.

LE COMITÉ DE MISSION chez OKKO HOTELS

Rencontres entre 2 et 4 fois par an
pour définir la feuille de route
de route et évaluer les avancées de nos objectifs.

MEMBRE INTERNES



Solenne Ojea-Devys
Directrice générale



Emérance Droulers
Cheffe de mission



Camille Laratte
Directrice
marketing
& communication



Michel Garnier
Directeur
OKKO HOTELS
Grenoble

MEMBRE EXTERNES

Challenger engagés et convaincus.
Ils nous aident à nous dépasser et ne sont pas
de l'industrie de l'hôtellerie.



Thibault Lamarque
Fondateur et Président
de CASTALIE



Alexandre Bellity
CEO Cleany

OBJECTIFS & RÉSULTATS 2024

Nos engagements en action

objectif #1

PRENDRE SOIN DE NOS ÉQUIPES

230
COLLABORATEURS FORMÉS
(800 heures)

100%
DES COLLABORATEURS
ACCOMPAGNÉS
dans leur onboarding/offboarding

9
bénéficiaires de notre
POLITIQUE PARENTALITE
DE MAINTIEN DE SALAIRE



objectif #2

RESPECTER NOS TERRITOIRES

66
NUITÉES SOLIDAIRES OFFERTES
aux familles d'enfants hospitalisés
via la Fondation Comyces

LA COLLAB
2 nouveaux designs de chambres
éco-conçues, 100% Made in France

13%
DE VRAC ET LOCAL
dans nos volumes F&B



OBJECTIFS & RÉSULTATS 2024

Nos engagements en action



objectif #3

CHOISIR DES SOLUTIONS VERTUEUSES

91

TONNES DE PLASTIQUE SUPPRIMÉES
grâce aux fontaines à eau

NOUVELLE GAMME DE LITERIE
Adoption de nouvelles gammes
de matelas, couettes, oreillers
et linge de lit éco-conçus.



objectif #4

INCITER À UN MODE DE VIE À IMPACT NEUTRE

200

COLLABORATEURS FORMÉS
aux enjeux climatiques
via l'Atelier 2 Tonnes

1ER BILAN CARBONE
groupe réalisé

23

Bénéficiaires du forfait
MOBILITÉ DOUCE

Participation à la course
RUN FOR THE PLANET



VERS 2025

OKKO HOTELS capitalise sur les succès de 2024 pour
**renforcer ses engagements
et initier de nouvelles actions ambitieuses.**



BILAN CARBONE ET TRAJECTOIRE ZÉRO CARBONE

Mise en œuvre d'un plan à 5 ans, incluant une politique d'achats responsables, la réduction des plastiques (-50%) et un audit F&B avec Ecotable pour définir des objectifs précis.

NOUVELLES GAMMES ÉCO-CONÇUES

Déploiement progressif de literies et linges durables, réduisant leur empreinte carbone et leur consommation d'eau.

PARTENARIATS SOLIDAIRES

200 nuitées solidaires pour la Fondation Comyces, lancement d'une chambre d'application OKKO à l'École Savignac, et mise en place sur tous nos hôtels du refus de nettoyage en chambre à partir de 2 nuits, avec un don reversé à notre Fondation partenaire, en faveur des plus démunis.

BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

Redesign des salles de pause dans 100% des hôtels pour offrir un espace plus convivial et chaleureux.